

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2212-1 et suivants ;

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour permettre les travaux de raccordement de l'eau potable et des eaux usées de la construction de M. MONGEOT et Mme GUILLOTON au lieu dit « Chez Baron »,

#### ARRETE

**Article 1 :**

Du jeudi 14 au vendredi 29 mai 2020 inclus, la circulation des véhicules se fera en alternat sur l'ancienne voie communale n°2 au lieu dit Chez Baron.

**Article 2 :**

La signalisation et le balisage seront assurés par l'entreprise LECOQ TP.

**Article 3:**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier – Saint Jeoire,
- A l'entreprise LECOQ TP.

A Saint Jean de Tholome le 12 mai 2020,  
Le Maire,  
Christine CHAFFARD.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'CHAFFARD', written over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MAIRIE DE St-JEAN de THOLOME' around the top edge and '74 (Haute-Savoie)' around the bottom edge. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower and a cross.